

REGLEMENT DU CONCOURS DE DESSIN ORGANISE DU 15/04/2022 AU 04/06/2022

ARTICLE 1

Lardenne Actif, Association des Commerçants, Artisans et Professions Libérales du quartier de Lardenne organise un concours de dessin sur le thème suivant :

DESSINES MOI CE QUE TU AIMERAIS VOIR DEPUIS TA FENETRE

afin de permettre à chaque enfant de nous montrer comment il souhaiterait voir le monde extérieur à sa maison.

ARTICLE 2

Le concours de dessin est ouvert aux enfants de 6ans à 15 ans habitant le quartier de Lardenne et ou dont les parents, grand parents ou représentant légaux sont clients et ou patients d'un professionnel de Lardenne.

La participation à ce concours est gratuite.

Elle s'adresse aux enfants de manière individuelle.

Un seul dessin par personne est autorisé.

ARTICLE 3

Les dessins doivent être réalisés au format A4.

ARTICLE 4

La participation reste individuelle et nominative.

ARTICLE 5

Un formulaire de participation (imprimable sur www.lardenne.fr ou disponible chez un professionnel participant) doit accompagner chaque dessin (de préférence imprimé au verso).

Doivent obligatoirement y figurer :

- le prénom, le nom et l'âge du participant,
- le prénom, le nom, le numéro de téléphone, le mail et l'adresse postale d'un parent ou responsable légal.

Le dessin et le formulaire de participation doivent être déposés chez les professionnels qui affichent leur participation au jeu.

ARTICLE 6

Les dessins reçus seront répartis, en fonction de l'âge des participants, dans l'une des cinq catégories suivantes :

Catégorie 1 : 6 à 7 ans

Catégorie 2 : 8 à 9 ans

Catégorie 3 : 10 à 12 ans

Catégorie 4 : 13 à 15 ans.

Pour chacune des trois catégories, 3 dessins vainqueurs seront sélectionnés pour leur qualité artistique et leur pertinence par rapport au thème, seront choisis par des membres jurys de Lardenne Actif selon les critères suivants :

Pertinence par rapport au thème note de 0 à 5

Qualité artistique note de 0 à 5

Originalité note de 0 à 5

Les dessins gagnants seront ceux qui auront obtenu, au sein de leur catégorie, les notes les plus élevées.

ARTICLE 7

Ce concours respectera le calendrier suivant :

15 avril 2022 : Ouverture du concours

4 juin 2022 : Clôture de la remise des dessins chez les professionnels de Lardenne participants.

18 juin 2022 : Publication des 12 dessins gagnants sur le site Internet de l'association

ARTICLE 8

Chacun des gagnants sera ensuite individuellement averti. La modalité de distribution du lot gagné sera déterminée en fonction des règles sanitaires d'actualité

Lardenne Actif se réserve le droit de communiquer sur les gagnants du jeu, et, entre autres, de publier l'identité des gagnants.

ARTICLE 9

Lardenne Actif sera libre d'utiliser les dessins gagnants comme elle le jugera utile pour son action.

Les participants au présent concours autorisent l'association Lardenne Actif à utiliser leur dessin pour toute manifestation promotionnelle ou informative liée au présent concours (y compris leur exposition ou publication). En participant à ce concours, les auteurs acceptent de céder tout droit sur leur dessin à Lardenne Actif. Tous les dessins du présent concours restent la propriété de Lardenne Actif, qui pourra les utiliser dans le cadre de ses activités d'information du public.

Du seul fait de leur participation au concours, les participants autorisent les organisateurs à reproduire et utiliser leurs dessins avec leurs noms, prénoms et âges dans les diverses activités d'information du grand public sur les actions qui sont les siennes, sans que cette utilisation puisse conférer aux participants un droit à rémunération ou avantage quelconque.

ARTICLE 10

Les dessins ne seront pas retournés aux participants.

ARTICLE 11

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 12

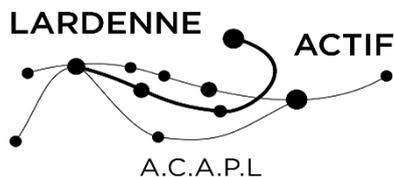
Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 13

L'association Lardenne Actif se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification. Elle se réserve également le droit de trancher souverainement toutes difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement.

ARTICLE 14

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, art L.27, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Les participants ainsi que leurs « représentants légaux », s'ils sont mineurs, peuvent exercer ce droit, ou s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse de l'association.



Association des
Commerçants
Artisans et
Professions Libérales
du quartier de Lardenne

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CONCOURS DE DESSIN
(à imprimer au verso du dessin)

PARTICIPANT :

Prénom :

Nom :

Âge :

PARENT OU REPRESENTANT LEGAL :

Prénom :

Nom :

Adresse postale :

Téléphone portable :

email :

Je soussigné, reconnais avoir pris connaissance
du règlement du concours de dessin organisé
par Lardenne Actif.

Toulouse Lardenne le / /2022

Signature :